

Fiche pratique sur le compte Nickel

Qu'est-ce que c'est?

 Le compte-Nickel est un compte de paiement sans découvert autorisé. Il permet de déposer et de retirer de l'argent en espèce ainsi que de faire des virements et des prélèvements. Un RIB et une carte Nickel masterCard sont associés au compte afin de permettre ces opérations.

Quelles sont les conditions d'ouverture d'un compte Nickel?

- Etre majeur et juridiquement capable.
- Résider en France.
- Disposer d'un téléphone mobile en état de marche avec un numéro de téléphone associé.
- Disposer d'un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 3 mois ou, à défaut d'une adresse postale (procédure plus complexe).

Comment ça marche?

- Le compte-Nickel peut être ouvert via les bornes nickel présentes dans les bureaux de tabac membres du réseau « Compte-Nickel ». Liste des membres du réseau : https://faq.compte-nickel.fr/entries/24924881-O%C3%B9-puis-je-trouver-un-point-Compte-Nickel-
- L'ouverture du compte nécessite la possession d'un téléphone mobile en marche avec un numéro de téléphone associé, une pièce d'identité et 20 euros minimum. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois est également demandé. En l'absence de justificatif, il faut entrer dans la borne une adresse postale, à laquelle sera envoyé un courrier de vérification contenant un code confidentiel. Les droits liés au compte-Nickel ne seront pleinement ouverts que si le titulaire renvoie par SMS ce code confidentiel dans un délai de 15 jours suivant la réception du courrier de vérification.
- Une fois l'ouverture du compte validée (immédiatement en cas de possession d'un justificatif de domicile à son nom ou, à défaut, après envoi par SMS du code confidentiel), le buraliste remet au titulaire du compte :
 - o Un RIB
 - Un identifiant personnel et un code d'authentification qu'il faut renvoyer par SMS pour obtenir le mot de passe permettant l'accès au site internet du compte-nickel, qui permet une gestion en ligne du compte.
 - Un code d'activation de carte Nickel permettant la réception du code personnel par SMS.
- Le compte peut ensuite être géré directement par internet, via le site http://www.compte-nickel.fr/, ou directement chez les buralistes membres du réseau.

Quelles sont les conditions générales et tarifaires ?

- Les informations sont disponibles sur : http://www.compte-nickel.fr/sites/default/files/pdf/conditions-generales-et-tarifaires.pdf
- L'abonnement annuel coûte 20 euros et certaines opérations sont facturées : 50 centimes par retrait chez un buraliste du réseau, 1 euros par retrait dans un distributeur.